

Attaque aux mécanismes salariaux et stagnation des dossiers en cours

Assemblée générale du personnel de la Ville de Genève Lundi 8 novembre 2021 de 11h30 à 12h.30

(Sous le couvert des Halles du dépôt des TPG, à la Pointe de la Jonction)

Suite aux différentes rencontres prévues avec le Conseil administratif (CA) entre la Commission du personnel de la Ville de Genève et les syndicats SSP et SIT, nous vous informerons de l'avancement des différents dossiers et nous déciderons ensemble des actions à entreprendre, en votant le maintien ou non du préavis de grève qui a été déposé pour le jeudi 11 novembre avec une possible reconduction le 12 novembre 2021.

- **Blocage des mécanismes salariaux. Le personnel doit-il payer la baisse d'impôt sur le bénéfice des entreprises ?**

Nous sommes toujours dans l'impasse concernant ce dossier en ce qui concerne le blocage des annuités, du 13^e salaire progressif, de la prime d'ancienneté et de l'indexation. Une séance de négociation devait avoir lieu avec le CA en date du 21 octobre, elle a été reportée au 5 novembre.

- **Cessation anticipée d'activité pour les personnes exerçant une fonction particulièrement pénible. Deux ans supplémentaires de travail pour les fonctions pénibles !**

L'âge de la retraite est passé à 64 ans ce qui implique que les personnes exerçant une fonction particulièrement pénible doivent travailler deux ans de plus. Une rencontre avec le CA aura lieu le 5 novembre 2021.

- **Indemnités pour les inconvénients de service horaire. Suppression de plusieurs centaines voire de milliers de francs de revenu pour le personnel concerné !**

Ce dossier n'est toujours pas finalisé, il demeure des divergences concernant le versement des forfaits, des indemnités de collation et de repas qui conduiraient à de fortes pertes de revenu pour le personnel concerné. Une séance de négociations s'est déroulée le 18 octobre avec le CA qui maintient globalement sa position.

- **Article 74 du Statut du personnel de la Ville de Genève. Double sanction pour le personnel !**

Le CA veut passer en force la révision du Statut du personnel en reportant de 2 ans le droit d'obtenir une réduction de la durée du travail, en déposant une proposition (PR) au Conseil municipal.

- **Le règlement sur le télétravail. Un télétravail sans réglementation !**

Les conditions et droits du personnel ne font toujours pas l'objet d'un règlement négocié, une ouverture dans les discussions a eu lieu sans date fixée pour le moment.

Nous appelons à la mobilisation de l'ensemble du personnel pour décider ensemble de la poursuite de la lutte.

Merci d'afficher et de distribuer cette invitation dans tous les services et pour les collègues qui n'ont pas accès à l'informatique